



COMMUNE DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 décembre 2025 – DELIBERATION N° 2

Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le 29/12/2025

ID : 029-212901201-20251218-18122025_02-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Edith ALISIER, Manuel FERNANDES, Mme Christelle GAOUYER, M. Laurent GUILLON, M. Sylvain HASCOËT, M. Jean-Jacques HILLION, M. Richard KLEIN, Mme Christine LASTENNET, Mme Guylaine LECESNE, Mme Danièle LE GUERRANNIC, Mme Martine LODE, M. Raymond SAGET

Absent ayant donné pouvoir : M. Marc JOSEPH-TEYSSIER ayant donné pouvoir à Monsieur Richard KLEIN

Absents excusés : M. Erwan ANDRIEUX, Mme Patricia GESLAND, Mme Stéphanie GILLARD, Mme Diane GRIFFO, Mme Sophie RAZET, Mme Célia SCHMIDT

Le secrétariat a été assuré par : M. Jean-Jacques HILLION

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Branche famille de la Sécurité Sociale, organise ses interventions auprès des collectivités locales. L'objectif est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire. Ce partenariat se formalise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), sur une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2026.

La convention territoriale globale réunit la Caf, la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime et les communes membres ainsi que le Département du Finistère ; elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La CTG est construite par ses partenaires et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé.

Le diagnostic partagé a été mené à l'échelle de la communauté de communes en 2024 et 2025. Les enjeux partagés, élaborés en novembre 2025, inscrits à la CTG sont déclinés dans un plan d'action pluriannuel qui est amendé annuellement.

L'objectif de cette CTG est de mobiliser largement les acteurs de la cohésion sociale, pour cela, il est proposé la mise en place d'une gouvernance politique partagée par le biais, d'un comité de pilotage et d'un comité technique et de commissions. Les enjeux majeurs de la CTG seront travaillés au sein de groupe de travail. Ceux-ci sont composés des acteurs du réseau local.

Vu la présentation de Madame le Maire,

Vu le projet de convention joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF et les autres collectivités partenaires.

PRECISE que la convention est conclue à partir du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tout avenant ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Christine LASTENNET

